



## ARRETE MUNICIPAL PORTANT NOMINATION D'UN COMMISSAIRE DE QUARTIER

Direction  
des Mairies de quartier  
Tél. 04 68 66 30 02  
mairiesdequartier@mairie-perpignan.com

**AFFICHE LE :**

31 MAR. 2023

Le maire de la Ville de Perpignan,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la Ville de Perpignan en date du 26 mai 2003 portant confirmation des missions conférées à l'Ordre des Commissaires de Quartier, adoption du principe de nomination desdits Commissaires de Quartier, et relative à la signature de la Charte de l'Ordre,

Vu la Charte de l'Ordre des Commissaires de Quartier en date du 5 juin 2003,

Considérant les missions historiquement dévolues à travers les siècles par les institutions municipales à l'Ordre des Commissaires de Quartier de Perpignan, depuis l'apparition des « Boni Homines » en 927 devenus « Probi Homines » en 1009, la fixation des missions confiées auxdits Commissaires par Ordonnance des Consuls de la très fidèle Ville de Perpignan en date du 3 juillet 1779, jusqu'aux premières nominations des Commissaires de Quartier effectuées par arrêté du Maire de Perpignan le baron Hippolyte Desprès en date du 10 décembre 1824,

Considérant la proposition du Président de l'Ordre des Commissaires de Quartier de nommer Monsieur Michel MUSONS, Commissaire de Quartier,

### ARRETE

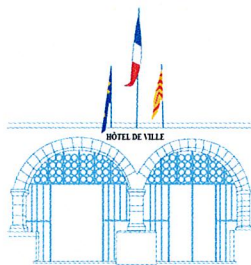
#### Article 1 :

Monsieur Michel MUSONS, né le 5 mai 1951 à Rabat (Maroc), domicilié, 11 avenue du Canigou à Perpignan, est nommé Commissaire de Quartier.

#### Article 2 :

Cette nomination deviendra définitive après une période de 3 ans à compter de la date du présent arrêté. L'intéressé sera informé par lettre dans le cas où il devrait être mis fin à ses fonctions avant l'expiration du délai précité.

.../...



**Article 3 :**

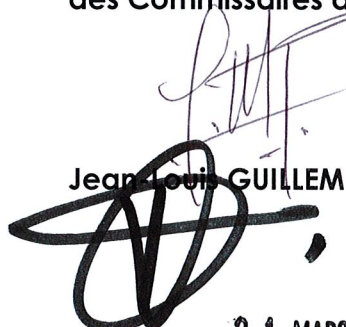
Monsieur Michel MUSONS exercera ses fonctions de Commissaire de Quartier dans le quartier Ouest du secteur Mailloles conformément aux missions afférentes à ces fonctions telles que définies par la délibération du Conseil Municipal en date du 26 mai 2003 sus-visée.

**Article 4 :**

Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Perpignan est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Perpignan, le **30 MARS 2023**

**Le Président de l'Ordre  
des Commissaires de Quartier,**

  
**Jean-Louis GUILLEM**

Notifié le : **31 MARS 2023**

Signature de l'intéressé



**Le Maire,**

  
**Louis ALIOT**



ID Télétransmission : 066-216601369- 23 03 30 - 2023SLARR1069 - AR

Accusé reçu le : 30 MAR. 2023

Affiché le : 31 MAR. 2023